

## Synthèse

---

### CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2026

#### Un dernier conseil studieux avant les vacances

Le Conseil municipal s'est ouvert par l'adoption du compte-rendu du Conseil du 2 juin.

Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée le processus méthodologique rigoureux mis en place pour la préparation des délibérations. Avant chaque conseil municipal, une pré-réunion se tient systématiquement avec les adjoints et les conseillers délégués. Ce temps de travail en amont permet d'instruire les dossiers, de filtrer les demandes et d'amender les propositions de manière concertée avant leur présentation officielle.

Le conseil s'est poursuivi par l'examen d'une série de décisions prises par le maire dans le cadre de ses attributions.

Un avenant à la convention d'occupation précaire du marché André-Videau a été validé afin de permettre l'utilisation du compteur électrique individuel, permettant ainsi de facturer directement l'électricité consommée par l'occupant. La Commune a renouvelé le contrat de service sur une durée ferme de 4 ans pour assurer la gestion globale de sa communication digitale, ce qui englobe le site web, les applications et le système d'affichage légal réglementaire. Le Conseil a validé le renouvellement annuel des abonnements liés aux noms de domaine internet de la commune ainsi qu'aux adresses de messagerie institutionnelles. Plusieurs contrats de prestations de services ont été ratifiés pour l'animation du village pour les festivités du 14-Juillet et de la fin d'année.

L'ensemble des délibérations a été approuvé à l'unanimité.

#### AFFAIRES GÉNÉRALES

---

- La délégation de compétences du Conseil au Maire est modifiée avec une extension du pouvoir d'agir en justice accordé au Maire.  
Afin d'assurer une meilleure défense des intérêts communaux, la délégation est élargie pour lui permettre d'ester en justice non seulement en première instance, mais également en appel et devant tous les types et tous les niveaux de juridictions.
- Rapport d'activité du camping municipal :  
Si le rapport met en lumière la viabilité de l'activité économique, il souligne que les gérants actuels rencontrent d'importantes difficultés pour se dégager un salaire décent. Pour y remédier, plusieurs axes stratégiques sont mis en lumière et seront étudiés attentivement : agrandissement foncier du camping, implantation d'une petite piscine et rénovation complète des blocs sanitaires. Mission est donnée aux services techniques communaux de solliciter et centraliser des devis concernant les travaux de la piscine et des sanitaires.
- Conventions de financement avec « Territoire d'Énergie 13 » :  
Approbation de deux conventions financières portant sur des chantiers d'électrification rurale. Ces travaux prévoient l'effacement et l'enfouissement coordonné des réseaux électriques et de télécommunications sur l'avenue Mireille, l'avenue des Genêts et le chemin de Juramy. Ce projet marque le point de départ opérationnel du réaménagement d'ensemble de l'avenue Mireille.
- Révision des tarifs de location des chalets pour le Grand Marché du Petit Noël :  
Face à une augmentation constante de la demande de réservation et au vu des grilles tarifaires appliquées par les communes environnantes pour ce type d'événements, il a été proposé de revoir la tarification pour l'occupation des structures. Le tarif unique de location de ces chalets est désormais fixé à 50 € les trois jours, incluant l'ensemble des consommations électriques afférentes à leur exploitation.

## URBANISME

---

- Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) :  
Lancement officiel de la mise à disposition publique (du 27 juillet au 4 septembre 2026) pour la suppression de l'emplacement réservé n°10 (Avenue de la République), évitant d'impacter le Grand Mas (classé Monument Historique) au profit d'une solution d'aménagement alternative plus économique de type "Chaucidou" (voie centrale banalisée partagée avec deux voies cyclables latérales), ce qui permet de maintenir la sécurité des cyclistes sans empiéter sur le foncier privé.
- Attribution d'une subvention dans le cadre de l'« Opération Façade » :  
Le Conseil attribue une subvention de 80 % (soit 46 080 €) du devis validé par le comité de pilotage pour le ravalement d'un bien situé dans le périmètre autorisé, et sollicite le Département pour l'octroi d'une subvention de 70 % de la somme accordée à un particulier, soit 32 256 €.

## FORÊT

---

- Convention de mandat pour la facturation de l'Office National des Forêts (ONF) :  
Approbation du mandat confié à l'ONF pour la gestion de la facturation électronique obligatoire (Chorus Pro) dès le 1er septembre 2026 sur les ventes de bois communales.

## DÉLIBÉRATION AJOUTÉE

---

- Approbation de la convention de partenariat culturel avec « Provence en scène » :  
Une convention initialement passée sous forme de décision du Maire a été requalifiée en délibération souveraine. Ce texte valide juridiquement le partenariat permettant la signature de futurs contrats culturels avec « Provence en scène ».

## QUESTIONS DIVERSES

---

- Commission Plan de circulation : Pascal Fromonot informe que les réflexions opérationnelles ont débuté. Afin d'associer au mieux la population, il recherche de nouveaux membre non élus, représentatifs des différents utilisateurs (artisan, assistante maternelle, cycliste, ...), dans le but de recueillir des avis complémentaires.
- Attractivité commerciale et de proximité : Jean-François Galeron et un agent du service développement économique de la CCVBA ont conduit une série de rencontres sur le terrain avec les commerçants du village. Le projet d'instauration d'un marché hebdomadaire régulier a été soumis au débat et bénéficie pour le moment d'un accueil très encourageant. Il a été suggéré de le tenir le dimanche matin. Cette piste sera étudiée.  
De plus, il est noté que les 4 restaurants du village sont fermés le mardi soir. Une concertation sera initiée avec l'association les PROduGRES.
- Les Services techniques ont alerté sur une possible maladie des platanes du Boulevard général de Gaulle : une analyse spécifique sera commandée afin d'évaluer leur état et de préparer un protocole adéquat.
- Horaires du bar-restaurant O Bistro Gourmand : pour répondre à des interrogations de riverains, le Maire rappelle le cadre légal : les café-restaurants peuvent accueillir le public jusqu'à 00h30.
- Projet d'Intelligence Artificielle : Claude Sanchez confirme qu'une réunion de formation et de réflexion sur l'intégration de l'IA au sein des services municipaux est prévue le 26 septembre.
- René Plan informe que la mise en conformité réglementaire du Marché André-Vidau est pratiquement finalisée. Concernant les arènes et la cour de la Mairie, les conditions

de sécurité seront drastiques avec l'imposition de seuils d'accueil limités. Le Conseil rappelle que la responsabilité juridique de l'organisation et du contrôle des accès des Bâtiments et équipements municipaux mises à leur disposition sera explicitement transférée aux présidents des associations organisatrices via une convention signée avec la Mairie.

- Commission « Saint-Étienne du Grès 2050 » : Sophia Galeron lance un appel à projets et à idées auprès de toutes les commissions existantes afin de proposer des pistes de réflexion innovantes et structurantes pour l'horizon 2050.
- Commission Affaires sociales : Aurélia Veran va réévaluer les actions dans le cadre du plan canicule, avec le CCAS pour mettre en œuvre des initiatives afin de compléter le registre des personnes fragiles. Basé sur le volontariat, peu de personnes sont inscrites ce qui est problématique. Il est rappelé que, par le décret du 3 juillet 2026, désormais les personnes les plus fragiles devront être listées dans le registre par le CCAS sans nécessité d'un accord préalable
- Environnement et civisme : un riverain direct du Marché André-Vidau ayant déposé une réclamation au sujet d'emballages et de déchets emportés sur son terrain privé par les vents, le Maire rappelle que la collecte des résidus légers et le maintien de la propreté relèvent d'un devoir civique partagé par l'ensemble des usagers.
- Le prochain Conseil municipal se tiendra le mardi 15 septembre à 19h en salle du conseil.

La séance est levée.